EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 02/04/2021 Reçu en préfecture le 02/04/2021

Affiché le 02.04.2021

ID: 089-200039642-20210325-19_2021-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers :

- En exercice: 75
- Présents: 56
- Absent(s): 10
- Pouvoir(s): 9
- Votants: 65

Délibération n° 19-2021

Le vingt-cinq mars deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. KLAPWIJK Ilan, Mme RIS Jeannine, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: M. RETIF Adrien, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Ravières: M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: Mme DOLLIER Anne, Tanlay: M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. HAMAM Nabil, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, M. MANUEL Lucas, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, Tronchoy: M. DEZELLUS Emmanuel, Vézannes: M. LHOMME Régis, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José, Yrouerre: M. ZANIN Alain.

Excusés ayant donné pouvoir: Argentenay: M. TRONEL Michel (a donné pouvoir à M. LEMAIRE Benjamin), Baon: M. CHARREAU Philippe (a donné pouvoir à M. DELAGNEAU Emmanuel), Gland: Mme NEYENS Sandrine (a donné pouvoir à M. BETHOUART Serge), Tanlay: M. ROY Yohan (a donné pouvoir à M. DELPRAT Eric), Tissey: M. LEVOY Thomas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), Tonnerre: Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. MANUEL Lucas), Mme BENOIT Gaëlle (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), Vézinnes: Mme BORGHI Micheline (a donné pouvoir à M. GAUTHERON Rémi).

Absents excusés: Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, Sambourg: M. PARIS Stéphane, Sennevoy-Le-Bas: M. VARAILLES Dominique, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Villon: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, Viviers: M. PORTIER Virgile.

<u>Absents non excusés</u>: *Thorey*: M. NICOLLE Régis. <u>Secrétaire de séance</u>: Mme BURGEVIN Véronique

Date de convocation: 19 mars 2021

Objet:

FINANCES

Approbation des comptes administratifs

Budget Déchets Ménagers – Exercice 2020 Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, 1^{er} vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Anne JERUSALEM – présidente de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne », après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, hors la présence de Madame la présidente, le Conseil Communautaire

	65	pour contre	
1	0		
	0	abstention	

1) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Envoyé en préfecture le 02/04/2021

Reçu en préfecture le 02/04/2021

Affiché le 02.04.2021

ID: 089-200039642-20210325-19_2021-DE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)
Résultats reportés		331 841,09 €		210 092,63 €	- €	541 933,72 €
Opérations de l'exercice	2 240 066,16 €	2 201 959,14 €	220 434,87 €	689 295,22 €	2 460 501,03 €	2 891 254,36 €
TOTAUX	2 240 066,16 €	2 533 800,23 €	220 434,87 €	899 387,85 €	2 460 501,03 €	3 433 188,08 €
Résultats de clôture		293 734,07 €		678 952,98 €		972 687,05 €
Restes à Réaliser			567 579,99€	41 553,00 €	567 579,99 €	41 553,00 €
TOTAUX CUMULES	2 240 066,16 €	2 533 800,23 €	788 014,86 €	940 940,85 €	3 028 081,02 €	3 474 741,08 €
RESULTATS DEFINITIFS		293 734,07 €		152 925,99 €		446 660,06 €

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le vice-président, Régis LHOMME.



- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication (le cas échéant, pour les délibérations à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication (le cas échéant, pour les délibérations à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication (le cas échéant, pour les délibérations à compter de sa publication (le cas échéant, pour les délibérations à compter de sa publication (le cas échéant, pour les délibérations à compter de sa publication (le cas échéant, pour les délibérations de la case de la ca